

Techniques de dépistage des conducteurs

7^{EME} CONGRES

ROUTE ET MEDECINE 2018

-

12 OCTOBRE 2018

Dépistage d'alcoolémie

Cadre légal :

Art. L.234/R.234 et suivants du code de la route

Le dépistage est obligatoire en cas :

- d'infraction punie d'une peine de suspension du permis de conduire
- d'accident corporel de la circulation

Il peut être effectué en cas :

- d'accident quelconque de la circulation
- d'infraction au code de la route

Dépistage d'alcoolémie

Il peut également intervenir :

- sur instruction du procureur de la République
- à l'initiative de l'officier de police judiciaire

Aussi bien :

- sur le conducteur
- que sur l'accompagnateur d'élève conducteur

Dépistage d'alcoolémie

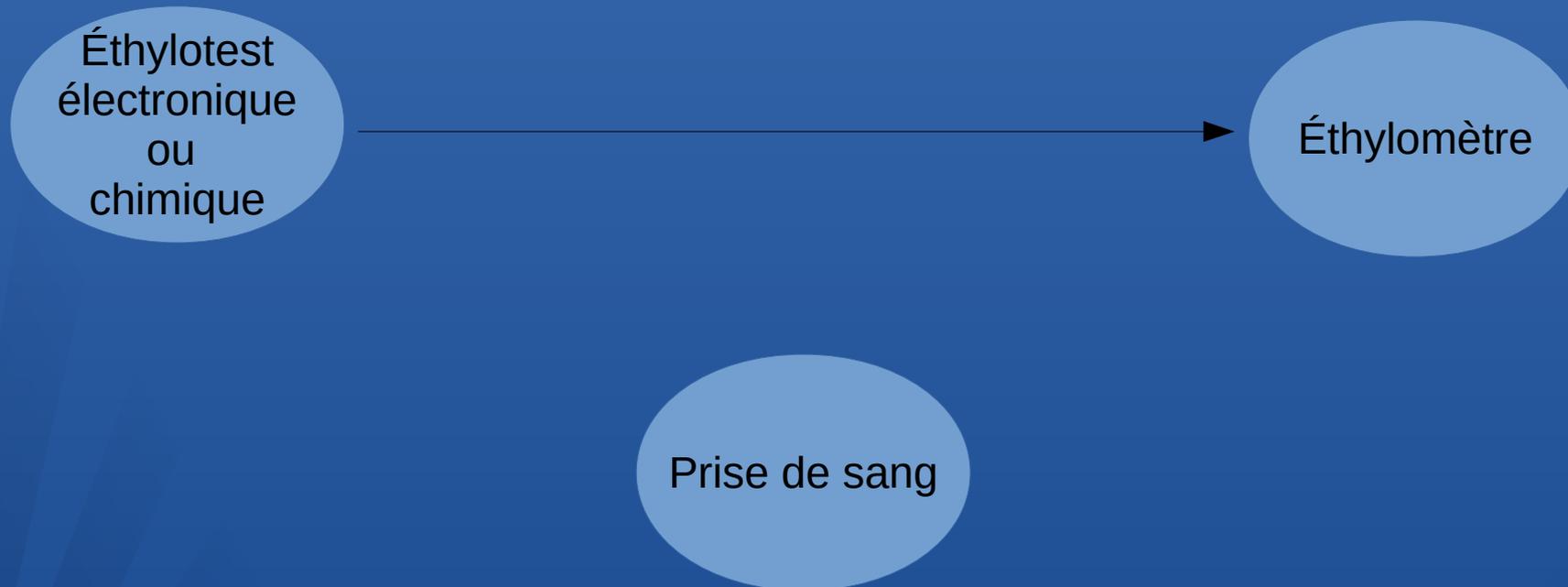
Le dépistage peut être réalisé :

- soit par éthylotest électronique (usager/F.O)
- soit par éthylotest chimique (usager/F.O)

Le dépistage est confirmé :

- soit à partir de l'éthylomètre (usager/F.O)
- soit à partir d'un prélèvement sanguin (médecin)
- Dans certaines situations, les prélèvements sont directement réalisés sans dépistage préalable.

Dépistage d'alcoolémie



L'état d'ivresse manifeste et le refus de se soumettre aux vérifications sont punis des mêmes peines que l'infraction délictuelle de conduite sous l'empire d'un état alcoolique

Dépistage de stupéfiants

Cadre légal :

Art. L.235/R.235 et suivants du code de la route

Le dépistage est obligatoire en cas :

- d'accident corporel de la circulation

Il peut être effectué en cas :

- d'accident quelconque de la circulation
- d'infraction au code de la route
- si raisons plausibles de soupçonner l'usage

Dépistage de stupéfiants

Il peut également intervenir :

- sur réquisitions du procureur de la République
- à l'initiative de l'officier de police judiciaire

Aussi bien :

- sur le conducteur
- que sur l'accompagnateur d'élève conducteur

Dépistage de stupéfiants

Le dépistage peut être réalisé :

- soit par dépistage salivaire (usager/F.O)
- soit par dépistage urinaire (médecin)

Les dépistages sont confirmés :

- soit à partir d'un prélèvement salivaire (usager/F.O)
- soit à partir d'un prélèvement sanguin (médecin)
- Dans certaines situations, les prélèvements sont directement réalisés sans dépistage préalable

Dépistage de stupéfiants

Dépistage salivaire
ou urinaire

Prélèvement salivaire
ou sanguin

Prise de sang

Le refus de se soumettre aux vérifications est puni des mêmes peines que la conduite après usage de stupéfiants

Techniques de dépistage des conducteurs

Questions ?